

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Attribution du marché suite à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des Bains douches.		<u>SEANCE DU 18.04.2024</u>
Date de convocation : 12.04.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY.
Date d'affichage : 12.04.2024	Présents : 8 Votants : 9 Pouvoirs : 2	<u>Secrétaire de séance</u> : G. LEGAY
N° Délibération 01247.2024.04.027		

OBJET : GESTION PATRIMONIALE - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'extérieur de l'immeuble des Bains douches (incluant tout le rez-de-chaussée) et une partie de l'intérieur (tranche ferme) et en tranche conditionnelle pour les huisseries de ce bâtiment communal

Un appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la restauration de l'extérieur (incluant tout le rez-de-chaussée) de l'immeuble des Bains-douches et la déconstruction de l'intérieur de l'étage (tranche ferme) ainsi que pour le changement des huisseries de l'étage (tranche conditionnelle), selon la procédure du marché public en procédure adaptée (MAPA), a été déposé par la commune de Mijoux sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics SYNAPSE le 25 mars 2024 en application de la délibération 01247.2024.03.022 du conseil municipal du 21 mars 2024 qui déclarait sans suite l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des Bains douche et du Murganier du 9 janvier 2024.

A l'ouverture des plis, fixée au mercredi 10 avril à 17h, il a été constaté qu'une seule entreprise, Atelier B, avait répondu à l'appel d'offre.

13 entreprises avaient toutefois retiré un dossier.

Après analyse de l'offre, il s'avère que les conditions de délais et de forme sont remplies pour cette offre et que la mise en concurrence a été respectée. Il s'avère aussi que le contenu de l'offre correspond à la demande. Le montant est de 29 940 € HT pour la tranche ferme (forfait provisoire de rémunération) et de 1 580 € HT pour la tranche conditionnelle.

Après avis des commissions Voirie patrimoine et Finances,

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à attribuer le marché à l'entreprise Atelier B,
- Autorise le maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution,
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 au chapitre 21.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240418-202404027-DE



J.F. JOLY ne prend pas part au vote pour éviter les conflits d'intérêt.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2024.04.027

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET